

La Clinique juridique

Le *Master Conseil et Contentieux* propose une innovation pédagogique assez inédite en France : une « clinique juridique ». Sa mise en place a nécessité en amont une large concertation avec les représentants des différents métiers du droit (avocats, magistrats, huissiers, notaires, et autres acteurs juridiques locaux : collectivités territoriales, agence d'urbanisme, préfecture d'Indre et Loire, chambre de commerce et d'industrie...). Cette clinique juridique permet aux étudiants de travailler en prise directe avec les professions auxquelles ils se destinent.

De quoi s'agit-il exactement ? Il est fréquent qu'à l'occasion d'un dossier, un professionnel du droit se trouve confronté à un problème juridique plus pointu, plus complexe qu'à l'ordinaire dont la résolution nécessite des recherches approfondies qu'il n'a pas toujours le temps de mener à bien. Il peut soumettre ce cas épineux à la « clinique ». Les étudiants travaillent dessus, encadrés par les universitaires compétents au regard de la nature de la question posée et proposent un « diagnostic », une réponse argumentée au professionnel qui a consulté la « clinique ». Mais à côté des urgences, il y a aussi les pathologies récurrentes. On songe ici, en particulier, à la complexification croissante du droit due à l'inflation galopante des sources (textes nationaux et supra-nationaux, jurisprudence...) et aux incertitudes et contradictions que cette prolifération peut engendrer. Dans ce contexte d'accès au droit rendu plus malaisé, y compris pour les professionnels à raison du temps qu'il réclame, l'élaboration de notes de synthèse sur telle réforme législative, sur tel revirement de la Cour de cassation ou du Conseil d'État, ou encore sur la pratique de tel tribunal sur un point bien précis peut s'avérer aussi utile au professionnel que formateur pour les étudiants.

En tout état de cause, l'évaluation des prestations fournies (gratuitement, bien sûr) par les étudiants dans le cadre de la « clinique juridique » est faite à la fois par les universitaires ayant suivi le travail et par les professionnels ayant sollicité la « clinique ». Car si elle nourrit l'ambition d'être utile à ceux-ci, la « clinique » s'assigne d'abord et avant tout une mission pédagogique : il s'agit rien moins que de permettre aux étudiants d'apprendre autrement, en multipliant les passerelles entre l'Université et les professions juridiques.

[\[PNG - 460Ko\]Article paru à la revue de l'AFJE présentant notre clinique juridique \[PNG - 460Ko\]](#)

CONTACT

Faculté de Droit, d'Économie et des Sciences sociales
Master 2 Conseil & Contentieux
50 avenue Jean-Portalis
37206 Tours Cedex 3
[Formulaire de contact](#)